

des deux dernières années, soit 1965 et 1966. Il y eut un débat très restreint, au cours duquel on n'a pas relevé que le paragraphe introductoire du crédit 15 du budget de 1966 était considérablement modifié par rapport aux années précédentes. C'est là l'origine des difficultés. Je veux maintenant parler du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1966 et dont la formule introductoire du crédit 15 est la suivante:

Direction et entretien et construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important pour la Marine royale du Canada, l'Armée canadienne et l'Aviation canadienne.

Or le Livre bleu de la prochaine année financière, 1967-1968, reprend le paragraphe introductoire qu'on a incorporé subrepticement l'an dernier et qui est encore une erreur, car, aux termes de la loi sur la défense nationale, les forces canadiennes sont formées de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada.

Jusqu'ici les prévisions budgétaires figuraient sous les titres appropriés et on a établi une comparaison entre la nouvelle année financière et l'ancienne. Dans les prévisions budgétaires pour 1967-1968 dont nous sommes saisis, il est impossible d'établir combien d'argent le gouvernement a l'intention d'allouer à la Marine royale du Canada, à l'Armée canadienne ou à l'Aviation royale du Canada pour la prochaine année financière, ce qui permettrait de relier ces sommes aux montants dépensés au cours de la dernière année financière. Tous les services ont été réunis et on trouve dans les commandements une nouvelle répartition établie par le ministre de la Défense nationale.

Je ne m'oppose pas à ce que les dépenses de ces commandements soient énoncées séparément, mais elles auraient dû être données en plus des renseignements fournis au sujet du coût de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale canadienne. La question de privilège que j'ai posée le 14 mars se fondait là-dessus et je la pose de nouveau maintenant, non pas comme question de privilège, mais pour avertir le gouvernement que, même si nous avons l'intention de collaborer et d'adopter les crédits provisoires d'un mois ce soir, nous nous réservons le droit de soulever cette question de nouveau et de faire en sorte qu'elle soit réglée avant la fin de l'année financière.

● (10.30 p.m.)

Nous estimons fort mauvaise cette façon de procéder sans l'approbation de la Chambre et [L'hon. M. Churchill.]

sans consultation avec le comité permanent des comptes publics. Il est tout à fait répréhensible de négliger de donner à la Chambre et aux Canadiens une évaluation exacte des dépenses proposées des trois armes, qui existent encore. Ces trois armes existeront tant que la loi sur la défense nationale n'aura pas été modifiée. Elle ne l'est pas encore.

La Chambre n'a pas apporté de changement à cette loi, et même si les modifications proposées qui visent à abolir les trois services armés sont adoptées par la Chambre plus tard au cours de l'année, le ministre nous a donné sa parole qu'il s'écoulera ensuite de quatre à six mois avant que la nouvelle loi soit promulguée. C'est dire qu'il s'écoulera de cinq à huit mois, mettons, avant que les trois services armés soient complètement abolis et que le nouveau budget des dépenses soit appliqué à la nouvelle formation. Donc, pour une grande partie de la prochaine année financière, le présent budget des dépenses nous donne une fausse image. C'est ce à quoi je m'oppose ce soir, et je réserve pour mon parti le droit de soulever cette question de nouveau au cours de quelque autre débat, ou encore lorsque nous serons saisis de l'étude des prochains crédits provisoires.

Entre-temps, je lance un avertissement amical à ce gouvernement tantôt inflexible, tantôt immuable, pour qu'il change d'attitude et mette en œuvre les modifications que nous proposons maintenant. Il serait simple, à propos d'un problème de cette importance, de suspendre les travaux de la Chambre jusqu'à ce qu'on ait fait ces modifications, mais je compte sur le bon sens du ministre du Revenu national et du ministre des Finances pour qu'ils les mettent en pratique.

Ce n'est pas trop difficile. Nous ne demandons pas que toute la série des crédits soit modifiée. Nous demandons que ces quelques pages traitant du ministère de la Défense nationale soient présentées comme elles l'étaient il y a un an, ce qui n'est impossible ni pour le ministère de la Défense nationale ni pour le ministère des Finances. C'est une demande simple et j'espère que lorsque la Chambre sera enfin saisie des crédits, ceux-ci seront présentés correctement. S'il en est ainsi, lors de la prochaine demande de crédits provisoires, nous n'élèverons pas l'objection que j'ai faite ce soir, à regret d'ailleurs, à cause de cette longue et difficile session et des longues heures que nous avons connues. Mais, toujours ferme dans l'accomplissement de mon devoir, je me permets de soumettre ces remarques à la Chambre des communes.